

DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
À SA SOIXANTE-SEIZIÈME SESSION

Dakar (Sénégal), 26 novembre 2005

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Ordre du jour	2
2. Liste des décisions	3
3. Décisions prises par le Conseil	5
4. Liste de participants	14

1. ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Demandes d'admission à la qualité de Membre (en tant que de besoin)
3. Livre blanc et Agenda 2010
4. Candidatures aux postes de Commissaires aux comptes pour la période 2006-2007
5. Questions administratives, financières et statutaires
 - a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière
 - b) Rapport du Comité du budget et des finances
 - c) Suspension de la qualité de Membre conformément à l'article 34 des Statuts
 - d) Demandes d'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement
6. Fixation du montant des contributions des Membres pour la période 2006-2007 et actualisation du budget pour la même période
7. Recommandation du Comité de l'appui à la qualité et du commerce concernant le tourisme accessible à tous
8. Désignation du pays chargé de la célébration officielle de la Journée mondiale du tourisme pour 2006 et 2007
9. Rapport du Conseil exécutif à l'Assemblée générale (document pour information)
10. Recommandations sur les conseils officiels aux voyageurs
11. Membres affiliés : rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié
12. Lieu et date de la soixante-dix-septième session du Conseil exécutif
13. Projets de décision de la soixante-seizième session du Conseil exécutif

2. LISTE DES DÉCISIONS

<u>N° de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
1(LXXVI)	Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	5
2(LXXVI)	Demandes d'admission à la qualité de Membre (en tant que de besoin) (point 2 de l'ordre du jour)	5
3(LXXVI)	Livre blanc et Agenda 2010 (point 3 de l'ordre du jour)	6
4(LXXVI)	Candidatures aux postes de Commissaires aux comptes pour la période 2006-2007 (point 4 de l'ordre du jour)	6
5(LXXVI)	Questions administratives, financières et statutaires : a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière ; b) Rapport du Comité du budget et des finances (point 5 a)b) de l'ordre du jour)	7
6(LXXVI)	Questions administratives, financières et statutaires : c) Suspension de la qualité de Membre conformément à l'article 34 des Statuts ; d) Demandes d'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement (point 5 c)d) de l'ordre du jour)	8
7(LXXVI)	Fixation du montant des contributions des Membres pour la période 2006-2007 et actualisation du budget pour la même période (point 6) de l'ordre du jour).....	10
8(LXXVI)	Recommandation du Comité de l'appui à la qualité et du commerce concernant le tourisme accessible à tous (point 7 de l'ordre du jour)	11
9(LXXVI)	Désignation du pays chargé de la célébration officielle de la Journée mondiale du tourisme pour 2006 et 2007 (point 8 de l'ordre du jour)	11
10(LXXVI)	Recommandations sur les conseils officiels aux voyageurs 2007 (point 10 de l'ordre du jour)	12

<u>N° de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
11(LXXVI)	Membres affiliés : rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (point 11 de l'ordre du jour)	12
12(LXXVI)	Lieu et date de la soixante-dix-septième session du Conseil exécutif (point 12 de l'ordre du jour)	13

3. DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL

CE/DEC/1(LXXVI)

Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour
(documents CE/76/1 prov. et CE/76/1 prov.annot.)

Le Conseil exécutif

Adopte l'ordre du jour de sa soixante-seizième session tel que proposé.

.....

CE/DEC/2(LXXVI)

Demandes d'admission à la qualité de Membre

Point 2 de l'ordre du jour
(documents A/16/5 a)I), A/16/5 a)I) Add.1, A/16/5 a)I) Add.2, A/16/5 a)I) Add.3 et
A/16/5 a) II))

Le Conseil exécutif,

Ayant été informé des documents élaborés par le Secrétaire général à ce sujet,

Décide de les transmettre pour approbation à l'Assemblée générale.

.....

CE/DEC/3(LXXVI)

Livre blanc et Agenda 2010

Point 3 de l'ordre du jour
(documents A/16/13 a), A/16/13 a) Add.1 et A/16/13 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du projet de Livre blanc et des suggestions formulées à ce sujet par le Groupe stratégique ainsi que du projet d'Agenda 2010 préparés par le Secrétaire général,

1. Partage la vision à long terme présentée par le Secrétaire général dans le projet de Livre blanc et donne son accord sur la programmation à moyen-terme des activités établie dans l'Agenda 2010, et
 2. Décide de transmettre ces deux documents à l'Assemblée générale pour approbation.
-

CE/DEC/4(LXXVI)

**Candidatures aux postes de Commissaires aux comptes
pour la période 2006-2007**

Point 4 de l'ordre du jour
(document A/16/24)

Le Conseil exécutif,

Compte tenu de l'article 12 g) des Statuts de l'Organisation et de l'article 15 du Règlement financier,

1. Remercie de leur travail efficace les Commissaires aux comptes désignés pour l'actuelle période biennale 2004-2005, à savoir l'Espagne (M. Fernando Casas Guillén) et l'Inde (M. Rakesh Kumar Verma et M. Onkar Nath) ;

Ayant examiné les candidatures présentées,

2. Recommande à l'Assemblée générale le renouvellement du mandat de l'Espagne et de l'Inde aux postes de Commissaires aux comptes pour la période biennale 2006-2007.
-

CE/DEC/5(LXXVI)

Questions administratives, financières et statutaires

- a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière**
b) Rapport du Comité du budget et des finances

Point 5 a)b) de l'ordre du jour
(documents A/16/14 a), A/16/14 a) Add.1 et CE/76/5 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation,

Ayant entendu les exposés du Secrétariat et compte tenu du rapport du Comité du budget et des finances,

1. Prend note avec satisfaction qu'à la date de la présente session, 85 % du total des contributions à recevoir des Membres pour l'année en cours et 103 % des recettes estimées en provenance des contributions ont été perçus ;
2. Prend acte du fait que, conformément à la recommandation de l'Assemblée générale à sa quinzième session, l'équilibre a été maintenu entre les dépenses, maîtrisées, et les recettes ;
3. Constata qu'à ce jour, les recettes en provenance des arriérés de contributions s'élèvent à 1 402 725 euros, ce qui représente 200 % du montant escompté pour 2005 ;
4. Se déclare très satisfait de l'excellente situation financière actuelle de l'Organisation et, en raison des bons résultats attendus pour le présent exercice financier, propose à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétaire général à constituer une provision de 350 000 euros à la charge de cet exercice et transférable à la période budgétaire 2006-2007 pour faire face aux frais qu'entraîneront l'application, dans l'immeuble du siège, de la réglementation des Nations Unies en matière de sécurité (200 000 euros) et la modernisation du matériel audio de la salle de conférences (150 000 euros) ;

Conscient de la nécessité d'un renforcement exceptionnel des moyens affectés à la préparation aux risques et à la gestion des crises,

5. Décide en outre de soumettre pour considération à l'Assemblée générale la possibilité d'ouvrir, pour ce renforcement, un crédit provisionnel de 250 000 euros ;

Ayant été informé du montant élevé des arriérés de contributions que certains Membres doivent à l'Organisation,

6. Insiste pour que les Membres en retard dans le paiement de leurs contributions liquident dès que possible les sommes dues.

.....

CE/DEC/6(LXXVI)

Questions administratives, financières et statutaires**c) Suspension de la qualité de Membre conformément à l'article 34 des Statuts
d) Demandes d'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13
des Règles de financement**

Point 5 c)d) de l'ordre du jour
(documents A/16/5 b)c), A/16/5 b)c) Add.1, A/16/5 b)c) Add.2
and A/16/5 b)c) Add.3)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance de l'application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts aux Membres figurant dans les documents susmentionnés,

Ayant été informé des Membres qui bénéficient de l'exemption temporaire de l'application des dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts,

Ayant examiné le rapport du Comité du budget et des finances,

1. Note avec satisfaction que le Gabon, Haïti et le Venezuela ne sont plus sous le coup des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement, puisqu'ils ont payé tous leurs arriérés ;
2. Se félicite du fait que le Costa Rica se conforme scrupuleusement à son plan de paiement et qu'il a ramené sa dette à un montant inférieur à ses contributions pour les deux dernières années, ce qui lui permet de continuer à échapper à l'application des dispositions du paragraphe 13 ;
3. Décide, en raison de l'application des plans de paiement ayant fait l'objet d'un accord, de proposer à l'Assemblée générale de renouveler l'exemption temporaire des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement pour ce qui est des Membres effectifs El Salvador, Kazakhstan, Mali et Rwanda ;
4. Décide également de recommander à l'Assemblée générale de maintenir l'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 à la Bolivie, à la Géorgie, à la Guinée, à la République démocratique du Congo, au Soudan et au Yémen, étant entendu que si au 1^{er} avril 2006, ils n'étaient pas à jour dans les versements que prévoit leur plan de paiement, ledit paragraphe 13 devrait de nouveau leur être appliqué ;
5. Propose à l'Assemblée générale d'accorder un délai à l'Iraq jusqu'à sa soixante-dix-huitième session pour que ce Membre puisse présenter un plan de paiement ou régler ses arriérés ;

6. Propose à l'Assemblée générale d'annuler les arriérés de la République de Moldova suite à l'accord conclu entre le Secrétaire général et le Premier ministre de ce pays pour considérer que, du point de vue du droit international, la date exacte d'adhésion de la République de Moldova à l'OMT est le 1^{er} janvier 2002 ;
7. Propose à l'Assemblée générale de maintenir jusqu'à sa soixante-dix-huitième session l'exemption temporaire de l'application des dispositions de l'article 34 au Burundi, de manière à lui laisser le temps de se mettre en rapport avec le Secrétaire général pour qu'il soit déterminé si ce Membre effectif désire continuer à appartenir à l'OMT ;
8. Décide de soumettre pour approbation à l'Assemblée générale les plans de paiement présentés par les Membres effectifs suivants et déjà approuvés lors de ses soixante-treizième et soixante-quinzième sessions : Nicaragua, République démocratique populaire lao et Uruguay, ainsi que ceux présentés à l'actuelle session par la Guinée-Bissau, la Mongolie et le Pérou ;
9. Demande au Secrétaire général de l'informer à sa soixante-dix-huitième session du respect des engagements pris par les Membres, afin de décider du maintien de l'exemption ou de la réapplication des dispositions du paragraphe 13 ;

Ayant pris acte de la liste des Membres auxquels s'applique actuellement la mesure de suspension prévue à l'article 34 des Statuts,

10. Constate que les Membres énumérés ci-dessous ont accumulé des arriérés égaux ou supérieurs à leurs contributions pour quatre exercices financiers et qu'en conséquence, la mesure de suspension prévue à l'article 34 des Statuts pourrait leur être applicable dans un délai d'un an, conformément à la disposition 1 b) de la résolution 217(VII) de l'Assemblée générale :

MEMBRE EFFECTIF

CAP-VERT

MEMBRES AFFILIÉS

ASOCIACION ECUATORIANA DE AGENCIAS DE VIAJES (ASECUT) (Équateur)
 CENCAP – ESCUELA INTERNACIONAL DE HOTELERIA Y TURISMO (Argentine)
 COMMITTEE FOR TOURISM & DEVELOPMENT OF RESORTS OF SAINT
 PETERSBURG GOVERNMENT (Fédération de Russie)
 DCDM CONSULTING (Maurice)
 ENTREPRISE TOURISTIQUE DE KABYLIE (Algérie)
 GABON CONTACTS (Gabon)
 INSTITUTE OF TRAINING, RESEARCH AND OPERATIONAL CONSULTANCY
 (INSTROCT) (Iran)
 KERALA TOURISM DEVELOPMENT CORP. LTD. (KTDC) (Inde)
 MASYARAKAT PARIWISATA INDONESIA (Indonésie)
 ORGANISATION DU TOURISME EURO-MÉDITERRANÉEN (OTEM)
 ROYAL AIR MAROC (Maroc)
 ROYAL OLYMPIC CRUISES (Grèce)
 UNIVERSITY OF VESZPREM (Hongrie)
 WINZRIK TOURISM SERVICES CO. (Jamahiriya arabe libyenne)

CE/DEC/7(LXXVI)

Fixation du montant des contributions des Membres pour la période 2006-2007 et actualisation du budget pour la même période

Point 6 de l'ordre du jour
(document A/16/15)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le document préparé conformément à la formule adoptée pour le calcul des contributions, qui se sert des données fournies par les Nations Unies et par les Membres,

1. Recommande à l'Assemblée générale d'approuver pour la période 2006-2007 un budget de 24 165 000 euros ;
 2. Décide que la part du budget à financer avec les contributions des Membres effectifs et des Membres associés s'élève à 10 294 014 euros pour 2006 et à 10 736 009 euros pour 2007 ;
 3. Décide en outre que le solde devrait être financé par les contributions des Membres affiliés et par les autres sources de financement dont il est question dans le document A/16/12 ;
 4. Recommande à l'Assemblée générale de maintenir la contribution des Membres affiliés pour la période 2006-2007 au même niveau que pour la période 2004-2005, à savoir à 2 000 euros par an, dont 1 500 euros seront leur contribution au budget de l'Organisation et dont 500 euros seront affectés à leurs propres activités, et
 5. Recommande à l'Assemblée générale d'adopter le barème correspondant des contributions pour la période biennale 2006-2007.
-

CE/DEC/8(LXXVI)

**Recommandation du Comité de l'appui à la qualité et du commerce
Concernant le tourisme accessible à tous**

Point 7 de l'ordre du jour
(document CE/76/7)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les recommandations du Comité de l'appui à la qualité et du commerce en vue d'améliorer l'accessibilité du tourisme pour les handicapés,

1. Donne son accord au contenu dudit document , et
 2. Décide de le transmettre à l'Assemblée générale pour adoption.
-

CE/DEC/9(LXXVI)

**Désignation du pays chargé de la célébration officielle
de la Journée mondiale du tourisme pour 2006 et 2007**

Point 8 de l'ordre du jour
(document A/16/21)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le document présentant les invitations reçues d'États membres pour accueillir les éditions 2006 et 2007 de la Journée mondiale du tourisme,

1. Remercie les pays qui se sont portés candidats, et
 2. Décide de recommander à l'Assemblée générale de désigner le Portugal pour accueillir la Journée mondiale du tourisme en 2006 et Sri Lanka pour celle de 2007.
-

CE/DEC/10(LXXVI)

Recommandations sur les conseils officiels aux voyageurs

Point 10 de l'ordre du jour
(document A/16/22)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général à ce sujet,

Décide de le transmettre au Groupe de travail qu'il a créé à cet effet afin que ledit Groupe transmette en son nom ses recommandations à l'Assemblée.

.....

CE/DEC/11(LXXVI)

Membres affiliés :
rapport du Sous-Comité pour l'examen
des candidatures à la qualité de Membre affilié

Point 11 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport de son Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié, qui s'est réuni le 26 novembre 2005,

1. Fait siennes les recommandations du Sous-Comité, et
2. Décide de présenter à la seizième session de l'Assemblée générale les candidats suivants à la qualité de Membre affilié :
 1. AGENCE DE TOURISME GIC MIEUX-VIVRE: POUR LA PROMOTION, L'ACCUEIL ET LE TRANSFERT (Cameroun)
 2. ALLSTATES TRAVEL AND TOURS LTD (Nigéria)
 3. AL RAWDA TRAVEL AND TOURISM AGENCY (Soudan)
 4. ASOCIACIÓN DE AGENCIAS DE TURISMO DE CUSCO (Pérou)
 5. ASOCIACIÓN INSTITUTO TECNOLÓGICO HOTELERO (Espagne)
 6. CAPTUR – CAMARA PROVINCIAL DE TURISMO PICHINCHA (Équateur)
 7. CENTRO ESPAÑOL DE NUEVAS PROFESIONES (Espagne)
 8. CREATIVE MARKETING SA (Grèce)
 9. DISCOVER BRAZIL VIAGENS & TOURISM, LTD – (Brésil)
 10. FEDERAÇÃO BRASILEIRA DE CONVENTION & VISITORS BUREAUX FBC&VB (Brésil)

11. EDICIONES CABRER (République dominicaine)
 12. EXCELTUR – ALIANZA PARA LA EXCELENCIA TURÍSTICA (Espagne)
 13. FUNDACIÓN SIERRA CALDERONA (Espagne)
 14. GUILIN INSTITUTE OF TOURISM (Chine)
 15. HOTREC, HOTELS, RESTAURANTS & CAFÉS IN EUROPE
 16. INESTUR / CITTB, INSTITUTO DE ESTRATEGIA TURÍSTICA DE LAS ISLAS BALEARES (Espagne)
 17. INFORMACIÓN E COMUNICACIÓN LOCAL S. A. – TURISMO DE SANTIAGO DE COMPOSTELA (Espagne)
 18. KATOWICE SCHOOL OF ECONOMICS (Pologne)
 19. KUONI TRAVEL LTD (Suisse)
 20. NATIONAL INSTITUTE FOR HOSPITALITY AND TOURISM – NIHOTOUR (Nigéria)
 21. ROJENNY TOURIST/GAMES VILLAGE OBA (Nigéria)
 22. STRATEGIC BUSINESS MEETING S.A. – TOURISMAFRICA (Suisse)
 23. TEZTOUR (Turquie)
 24. THE CHINESE UNIVERSITY OF HONG KONG (Chine)
 25. THE FACULTY OF TOURISM AND HOSPITALITY MANAGEMENT – UNIVERSITY OF SINGIDINUM (Serbie et Montenegro)
 26. TOURISM PROMOTION ORGANIZATION FOR ASIAN-PACIFIC CITIES (République de Corée)
-

CE/DEC/12(LXXVI)

Lieu et date de la soixante-dix-septième session du Conseil exécutif

Point 12 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Décide de tenir sa soixante-dix-septième session à Dakar dans le cadre de la seizième session de l'Assemblée générale.

.....

4. LISTE DE PARTICIPANTS

Étaient présents à la soixante-seizième session du Conseil exécutif :

- 1) les délégués des Membres ci-après du Conseil : Andorre, Botswana, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Chypre, Croatie, Équateur, Érythrée, Espagne, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Italie, Jordanie, Liban, Mali, Maroc, Mexique, Nigéria, Philippines, République dominicaine, République de Corée, Sénégal, Seychelles, Tunisie et Turquie;
- 2) le Président de la Commission régionale pour l'Afrique (Angola) ;
- 3) le représentant des Membres associés [Macao, (Chine)] ;
- 4) les représentants des États membres suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Canada, Colombie, Cuba, Egypte, Guinée, Hongrie, Iran, Iraq, Jamaïque, Kenya, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Sri Lanka, Soudan, Thaïlande et Ukraine, en tant qu'observateurs.
- 5) le Président du Comité du budget et des finances (Argentine), et
- 6) le Président du Comité du programme (Autriche).